



idéTOUR

Vos idées en voyage

INFORMATIONS PRATIQUES

Tous nos séjours ont reçu l'agrément Vacances Adaptées.

Nos séjours s'adressent à un public d'adultes handicapés mentaux. Ils ne sont pas adaptés aux personnes nécessitant un personnel éducatif ou médical individualisé ou permanent. Nous assurons un encadrement selon le ratio suivant :

Public A : 1 animateur pour 5 adultes. Public B : 1 animateur pour 3 adultes. Public C : 1 animateur pour 2 adultes.
1 ou 2 assistants sanitaires par séjour (selon le nombre de participants inscrits).

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours. Les responsables de séjour se réservent le droit de refuser toutes inscriptions considérées comme non conformes aux recommandations énoncées ci-dessus.

PRIX DU SÉJOUR

Le prix du séjour comprend la pension complète, l'encadrement, le voyage, les déplacements locaux, les activités sur place et certaines sorties extérieures.

Les participants sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances médicales et rapatriement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour s'inscrire, il est impératif de faire au moins 2 choix différents de dates ou de séjours. Dans la mesure du possible et selon la date de réception du dossier, nous essayerons de répondre prioritairement au 1^{er} choix.

- Déterminer l'autonomie du participant (un rendez-vous pourra être organisé avec vous en cas de difficulté d'évaluation) et choisir des séjours correspondants à ses capacités et ses envies.

- Nous faire parvenir la fiche d'inscription dûment complétée à laquelle sera joint le règlement de l'acompte et des assurances.

Aucune demande ne pourra être prise en considération sans le versement de l'acompte.

Si vous êtes susceptible d'obtenir des aides financières, vous devrez impérativement nous joindre un justificatif avec mention de l'organisme et du montant de l'aide.

Après avoir étudié votre demande et sous réserve de disponibilité, vous recevrez sous quinzaine soit un courrier confirmant l'inscription et notre accord pour un séjour choisi, soit le retour de votre demande avec le motif de notre refus.

Notre courrier sera accompagné d'une fiche individuelle de renseignements et d'une fiche sanitaire à compléter et à nous retourner dans les meilleurs délais.

PAIEMENT

L'acompte doit être versé à l'inscription. L'encaissement est effectué à la date d'acceptation du dossier. **Le solde doit être impérativement réglé, au plus tard TROIS mois avant le départ.** L'encaissement est immédiat.

Pour les participants susceptibles d'obtenir des aides, le solde devra être payé en 2 chèques. L'un couvrant le montant de l'aide (qui ne sera pas encaissé) et l'autre couvrant le montant restant dû. Possibilité de régler le solde par chèques vacances.

FRAIS PERSONNELS

Les participants désirant pratiquer des sorties extérieures non incluses doivent prévoir une participation au financement. Les avances pour frais médicaux qui pourraient être faites pendant les séjours seront à rembourser dès réception de facture. Les dépenses à caractère personnel sont à la charge du participant.

ANNULATION

Toute annulation totale ou partielle, du fait du participant, doit être notifiée par courrier recommandé. Elle entraînera une retenue forfaitaire correspondant au montant du 1^{er} acompte versé, si elle intervient plus de 90 jours avant le départ.

- Retenue de 70 % du coût du séjour, en cas de notification de l'annulation moins de 30 jours avant le départ.

- Retenue de 90 % du coût du séjour, en cas de notification de l'annulation moins de 13 jours avant le départ.

- Retenue de 100 % du coût du séjour, en cas de non présentation le jour du départ ou, pour les séjours à l'étranger, si le participant a omis de se mettre en conformité avec les formalités de police.

Toute interruption de séjour quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait, ne pourront faire l'objet d'un remboursement de notre part.

La réalisation d'un séjour est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si ce nombre était insuffisant ou en cas de force majeure (sécurité des participants ou phénomène naturel imprévisible), nous pourrions être amenés à annuler un séjour. Dans ce cas nous proposerions une solution de remplacement équivalente ou le remboursement des sommes versées.

ASSURANCE ANNULATION

Pas obligatoire, mais fortement conseillée, notamment pour les séjours de plus d'une semaine. Elle garantit le remboursement des sommes versées avant la date d'annulation (la cotisation n'est pas remboursable). Elle prend effet à compter de son paiement intégral et dès la confirmation de l'inscription au séjour. Cette garantie s'applique en cas de maladie, d'accident ou de décès du participant, de son conjoint, de ses ascendants directs, de ses frères et sœurs. Elle s'applique exclusivement avant le départ du participant.

La notification de l'annulation doit nous parvenir par courrier recommandé, accompagnée des pièces originales justificatives.

CONVOCATION - TRANSPORTS

Au plus tard 3 semaines avant le départ, vous recevrez une pochette-séjour qui contiendra : Les coordonnées du séjour, les consignes pour le voyage, la liste des pièces administratives à nous remettre au plus tard 48h avant le départ. Une date de rendez-vous vous sera proposée pour déposer ces documents.

Nos voyages sont assurés en car par une compagnie choisie par nous et dûment habilitée. Sur place des véhicules seront mis à la disposition du groupe pour effectuer les déplacements locaux. En cas d'accueil de personnes en fauteuil, un véhicule dûment aménagé sera présent pendant toute la durée du séjour.

TRAITEMENT MÉDICAUX

Joindre OBLIGATOIREMENT l'original de l'ordonnance avec les médicaments pour toute la durée du séjour. Aucune photocopie d'ordonnance ne sera acceptée.

Un semainier sécurisé *nominatif* devra être préparé pour chaque semaine de séjour avec la posologie prescrite (obligatoire pour 8 jours minimum). Prévoir dans une enveloppe séparée (ou pilulier journalier), les médicaments du jour du départ (matin, midi et soir) et du lendemain en cas d'un voyage de nuit ou sur 2 jours.

Pour tout participant dont le traitement médical ne sera pas préparé, nous ferons appel à un professionnel de santé et l'acte vous sera facturé en fin de séjour.

Dans le cas où un participant nécessiterait des soins médicalisés demandant l'intervention d'un infirmier libéral (injections, pansements) ou d'un kinésithérapeute, nous vous demandons de nous en informer au moment de l'inscription.

LE LINGE

Le linge, en quantité suffisante pour toute la durée du séjour doit être impérativement marqué et établi en fonction des besoins du participant. Une liste type vous sera remise. Elle n'a pas une valeur exhaustive et constitue uniquement un aide-mémoire.

Pour les personnes souffrant d'énurésie ou d'encoprésie, prévoir un trousseau adéquat et OBLIGATOIREMENT un jeu de 3 alèses.

Pour les séjours d'une durée inférieure à 9 nuits, le linge ne sera pas lavé, sauf en cas d'incident majeur.

En cas de linge non marqué, nous serons déchargés de toutes responsabilités.

L'ENCADREMENT

Nos équipes sur chaque séjour sont composée d'un(e) directeur/trice de séjour dûment diplômé(e) du BAFA, d'un(e) responsable d'animation et d'un(e) assistant/te sanitaire (selon le nombre de participants inscrits) et d'animateurs/trices (selon les publics accueillis). Ce sont essentiellement des étudiants (en carrières sanitaires et sociales, animation socio-culturelle, carrières paramédicales ou psychologiques) avec ou sans BAFA et avec au minimum le PSC1.

Nous organisons des sessions de formation et de préparation des séjours avec l'ensemble du personnel.

Pendant les séjours, nous assurons une **permanence téléphonique 24h/24h** et les directeurs/trices restent en contact régulièrement avec nous.

Un service d'information aux parents sera tenu à votre disposition pendant les séjours, par l'intermédiaire de notre site internet.

ARGENT DE POCHE

Le participant devra prévoir une somme suffisante afin de pourvoir à ses dépenses personnelles, notamment pour participer aux frais de visites lors de certaines sorties en option.

Selon votre convenance, cet argent pourra être confié au directeur avant le départ dans une enveloppe nominative non scellée mentionnant le montant déposé. Il pourra aussi être laissé à la disposition du participant, sous sa propre responsabilité.

DISCIPLINE - RETOUR ANTICIPÉ

Nous nous réservons le droit de donner un avertissement et de renvoyer tout participant dont la conduite sur place est jugée inacceptable ou pouvant mettre en jeu la sécurité des ressortissants du groupe.

Dans le cas d'un délit reconnu, le participant pourra être renvoyé immédiatement. La décision appartient seule, à Idétour. En cas de renvoi disciplinaire ou de retour anticipé, pour quelque raison que ce soit, les frais de retour seront à la charge des personnes légalement responsables du participant.

DROIT A L'IMAGE

Nous nous réservons le droit d'utiliser les photos prises lors des séjours pour illustrer des documents publiés, sauf avis contraire dûment signifié par courrier, au plus tard un mois à l'issue du séjour.

